

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2015, la résolution no. 151-12-15 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **20h00** :

13 janvier	6 juillet
3 février	24 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce dix-septième jour de décembre deux mille quinze.

La secrétaire-trésorière-adjointe,

Julie Gagnon